

Il s'agit d'une traduction automatique. C'est toujours la version originale en langue allemande qui fait foi.

TRAITEMENT DES DONNÉES DANS NOS APPS

Nous expliquons brièvement ci-dessous le type de données que nous collectons dans nos apps, les conséquences de la saisie de la position GPS ou de la prise de photos lors du timbrage et la manière dont nous traitons ces données. Ces informations ne sont pas contraignantes et s'adressent en premier lieu aux collaborateurs de nos clients.

NOS APPS EN GÉNÉRAL

Dans nos apps (ProTimer® Easy Mobile, ProTimer® View et ProTimer® App-Terminal), seules les données nécessaires au fonctionnement des apps sont traitées. Il s'agit par exemple du prénom et du nom de famille ainsi que des horodatages et des données de projet (saisie des prestations). Les données privées telles que les adresses, la date de naissance, les numéros AVS, etc. ne sont pas enregistrées dans les différentes apps. Selon l'autorisation du client, il est toutefois possible d'afficher au moins les fiches de salaire ou les justificatifs de frais et les données temporelles ou les absences et les vacances. Le client, c'est-à-dire l'employeur, en est à nouveau responsable. Les différentes applications synchronisent les données exclusivement avec la base de données correspondante du client. Aucune autre donnée que celles mentionnées sur cette page n'est enregistrée.

APPLICATION SMARTPHONE PROTIMER® EASY MOBILE ET PROTIMER® VIEW

Le numéro de téléphone mobile est utilisé pour la connexion à l'application smartphone. Il est également possible d'utiliser un numéro unique, mais nous ne le recommandons pas. La position GPS actuelle peut également être saisie lors du pointage et de l'annulation des heures de travail. Mais cela n'est possible que si l'utilisateur en donne l'autorisation à l'application. Cette demande d'autorisation a lieu soit lors de l'installation ou du premier démarrage, mais peut également être modifiée ultérieurement dans les paramètres de l'application du système d'exploitation correspondant. Il n'est pas possible de remplacer ce paramètre par notre logiciel, que ce soit pour Android ou pour iOS. **Il n'y a PAS de traçage/tracking (par ex. suivi de la localisation toutes les minutes) !** D'ailleurs, l'employeur peut exiger, par le biais d'un réglage, que la fonction GPS soit active. Cela relève toutefois de la responsabilité de l'employeur et doit être communiqué au collaborateur par l'employeur. Le logiciel ProTimer® ne l'exige pas. Ces données ne sont pas supprimées et restent dans le système à des fins de traçabilité jusqu'à ce que les données de temps soient supprimées.

APPLICATION TABLETTE PROTIMER® APP-TERMINAL

L'application de terminal peut (mais ne doit pas, c'est le choix de nos clients) prendre une photo du collaborateur. Il ne s'agit pas d'une gestion ou d'une saisie biométrique des photos. Cette photo est transmise exclusivement au serveur de ProTimer® et ne peut être consultée que par un collaborateur de l'administration et reste disponible sur le serveur pendant trois mois au maximum. Ensuite, elle est irrévocablement supprimée. Étant donné que la photo est saisie par l'employé lui-même et que la prise de la photo peut également être répétée, il ne s'agit pas d'une surveillance de l'employé, mais d'une protection de l'employeur. L'idée est qu'un collaborateur ne puisse pas utiliser le code d'un autre collaborateur pour s'inscrire ou se désinscrire. **AUCUNE photo** n'est publiée ou transmise de quelque manière que ce soit et **les photos ne sont pas attribuées** nominativement sur le serveur. Ces photos sont uniquement disponibles sur une page au sein du logiciel ProTimer® pour les administrateurs et uniquement pour le contrôle des pointages au sein du système.

VISA NUMÉRIQUE / SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Avec le visa numérique, le collaborateur appose une signature. Cette signature est enregistrée et sauvegardée sur le serveur. La signature ne peut pas être directement attribuée à un collaborateur. En raison de la traçabilité, cette signature doit rester disponible pendant la période légale et ne peut pas être effacée.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le responsable de la protection des données de votre employeur.